



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 3 juillet 2018

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 2 JUILLET 2018

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 2 juillet 2018:

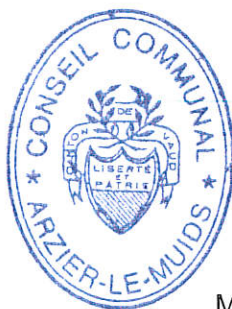
1. 49 membres étaient présents, 4 excusés, 1 absent (M. Ivane Ohanessian) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité le préavis municipal N°10/2018: Demande de crédit de CHF 29'000'000.- pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids.

La séance est levée à 21h44.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 2 juillet 2018.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur le point 3 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-Pierre Vuille



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA